



## Prolonger le bail d'une semaine

Par **matthieu**, le **03/12/2010 à 11:10**

Bonjour, je me retrouve dans une situation difficile aujourd'hui, je suis en colocation avec deux personnes qui paient les loyers avec moi et avec trois baux différents. Mon préavis est fini dans 4 jours mardi 7 décembre 2010 mais je ne peux pas avoir les clés de mon futur appartement avant le 14 décembre. N'ayant pas les moyens de payer un garde-meuble pendant une semaine et deux fois un camion de déménagement suis-je en droit de demander une prolongation d'une semaine ?

Par **amajuris**, le **03/12/2010 à 12:11**

Bonjour, vous pouvez demander une prolongation c'est votre droit mais votre propriétaire bailleur peut tout à fait refuser cette prolongation c'est également son droit, une telle prolongation présente des risques pour votre bailleur car cela peut être assimilé à un renouvellement tacite de bail. Il vous appartenait d'obtenir un nouvel appartement à la date de fin de bail du précédent, c'était votre problème et non celui de votre bailleur.

Par **fabienne034**, le **04/12/2010 à 09:16**

comme dit plus haut le bailleur peut refuser pour éviter que les nouveaux locataires se retrouvent à la rue. En revanche si l'appartement est vide il n'y a pas de raison de refuser. Pour tout savoir sur le bail : <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **12:23**

A noter aussi que le bailleur, s'il refuse, et que vous vous maintenez dans les lieux, peut vous faire condamner en dommages et intérêts (imaginez qu'il ait reloué et que les locataires se retrouvent à la rue !)